

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **M. Louis CHEVALIER, exploitant agricole, désigné comme l'utilisateur**, dont le siège social est situé à :
Voiseray, 37120 ASSAY

autorise

la **SARL CONTRAY ENERGIE – unité de méthanisation désigné comme le producteur**, dont le siège social est situé
à : **5 rue de Contray – 37 500 LA ROCHE CLERMAULT**

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
La Roche Clermault	9	3,53
	Total	3,53

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 477 kg N / 172 kg P₂O₅
(à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 4,6 kg/t – digestat liquide : 4,6 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,1 kg/t – digestat liquide : 2,4 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

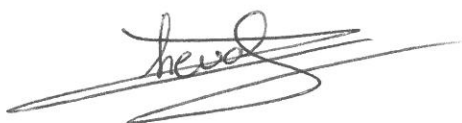
Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à La Roche Clermault le 27/02/2019
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

Lu et approuvé



Le producteur

Lu et approuvé



CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **Mme Françoise CHEVALIER**, exploitante agricole, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : 5 rue de Contray – 37 500 LA ROCHE CLERMAULT

autorise

la **SARL CONTRAY ENERGIE – unité de méthanisation** désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : 5 rue de Contray – 37 500 LA ROCHE CLERMAULT

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	llot	Surface (ha)
La Roche Clermault	9	8,50
La Roche Clermault	10	13,62
La Roche Clermault	11	2,63
La Roche Clermault	12	9,79
La Roche Clermault	13	2,69
La Roche Clermault	15	4,21
La Roche Clermault	16	0,2
La Roche Clermault	17	12,52
La Roche Clermault	25	0,69
La Roche Clermault	27	1,83
La Roche Clermault	29	3,44
La Roche Clermault	30	2,03
La Roche Clermault	33	0,37
La Roche Clermault	34	0,44
La Roche Clermault	35	0,76
La Roche Clermault	36	7,36
La Roche Clermault	37	0,26
La Roche Clermault	38	4,01
La Roche Clermault	39	0,32
	Total	75,67

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 12219 kg N / 3690 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 4,6 kg/t – digestat liquide : 4,6 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,1 kg/t – digestat liquide : 2,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.
Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à La Roche-Clermont, le 27 Février 2018
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

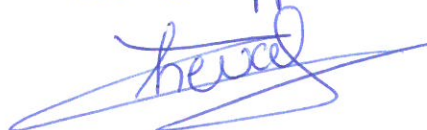
L'utilisateur

Lu et approuvé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Chevallis", written over a horizontal line.

Le producteur

Lu et approuvé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Beuxel", written over a horizontal line.

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Pierre CHEVALIER, gérant de l'EARL La Jarrie, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : La Jarrie – 86 200 CEAUX EN LOUDUN

autorise

la SARL CONTRAY ENERGIE – unité de méthanisation désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : 5 rue de Contray – 37 500 LA ROCHE CLERMAULT

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
La Roche Clermault	44	9,14
	Total	9,14

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 932 kg N / 466 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 4,6 kg/t – digestat liquide : 4,6 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,1 kg/t – digestat liquide : 2,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

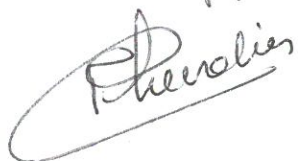
Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

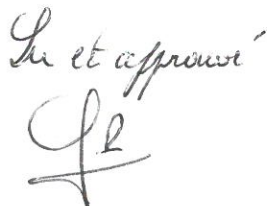
Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à La Roche Clermault, le 27 Février 2019
Signature des parties précédée de la mention « lu et approuvé »

L'utilisateur

Lu et approuvé



Lu et approuvé


Le producteur

Lu et approuvé

